

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La location d'un emplacement ou d'un hébergement locatif implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes. A ce titre, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la validation de sa location.

NOS PRESTATIONS ET TARIFS

Location d'emplacements de camping :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour votre tente, votre caravane ou votre camping-car.

Le prix de l'emplacement :

Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h le jour du départ. Il comprend une installation, 1 ou 2 personnes et un véhicule. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, d'accueil, à la baignade, aux aires de jeux et aux activités. Suppléments : Les personnes supplémentaires (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (deuxième véhicule, électricité, tente ou barnum supplémentaire etc.) font l'objet d'un coût journalier.

Location d'hébergements locatifs :

Le descriptif, la définition des saisons de location ainsi que les périodes et les durées de locations figurent sur la brochure commerciale et le site Internet.

Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, les personnes (selon capacité) les charges (eau, gaz, électricité), un véhicule, l'accès aux services de l'accueil, à la baignade, aux aires de jeux et aux activités proposées.

Entièrement équipé, les draps et linge de toilette ne sont pas fournis ; vous pouvez en louer. Votre hébergement devra être remis en état et propre lors de votre départ. Les locatifs sont non-fumeur.

Les locations sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h le jour du départ.

Cession, sous-location :

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder la capacité de l'hébergement / de l'emplacement de camping.

A noter : l'attribution des places (emplacement de camping ou locatif) est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction ne peut en aucun cas garantir que l'emplacement ou le locatif sollicité par le campeur lui sera attribué.

Néanmoins, en cas de force majeure, le camping du Staedly se réserve la possibilité de modifier l'attribution de l'emplacement ou du locatif.

Les activités annexes :

Toute activité gratuite ou payante mentionnée dans notre brochure commerciale ou sur notre site web ou dans un email peut, dans certaines circonstances, être modifiée ou annulée à votre arrivée sur le site.

Tarifs et taxes :

Les tarifs de notre brochure commerciale sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de son impression.

Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix de votre séjour.

MINEURS

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur les campings.

RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Modes de paiement acceptés

Le règlement de votre séjour peut être effectué par chèque vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), en espèces en euros et par chèque en euros jusqu'à 30 jours avant l'arrivée sur le camping.

Pour les réservations sur www.camping-paysrhenan.fr :

A la réservation, le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour se fait par virement ou par envoi d'un chèque. Le règlement du solde du séjour peut être effectué par chèque, par chèques vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), et en espèces en euros jusqu'à 30 jours avant l'arrivée sur le camping.

Modalités de règlement

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation par nos services et règlement par le locataire d'un acompte et des frais de dossier (montants figurant en brochure commerciale ou sur le site Internet).

Règlement de séjour en emplacement nu :

Le solde du séjour doit être réglé la veille du départ du camping ou le jour d'arrivée, selon les campings.

Règlement de séjour en locatif :

Le solde du séjour doit être réglé, sans rappel de notre part, 30 jours avant la date d'arrivée prévue pour la location ou le jour de l'arrivée quand le client n'a pas réservé.

A défaut du parfait paiement à la date convenue, le camping du Staedly est en droit de considérer que le client a annulé sa réservation et conserve les sommes déjà versées.

DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs est demandé à l'arrivée au camping. Son versement pourra être demandé par carte bancaire. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ ou au plus tard sous huit jours, après un état des lieux satisfaisant. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera prélevé. Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation du dépôt de garantie.

ARRIVÉE RETARDÉE, DEPART ANTICIPÉ

En l'absence de message du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'un départ anticipé en locatif (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation).

Dans le cas d'un départ anticipé lors d'un séjour en emplacement nu, nous ne conserverons que l'acompte des jours non effectués si le séjour a été réservé.

ANNULATION DE SÉJOUR

Annulation du fait du camping du Staedly : les sommes versées seront remboursées.

Annulation du fait du client : celui-ci devra avertir le camping par écrit. A défaut, le client sera tenu du paiement des sommes dues au titre du contrat.

Selon l'article L. 121-20-4 - 2° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Annulation d'un séjour en locatif :

Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte, les frais de dossiers et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation restent acquis par le camping. Moins de 30 jours avant l'arrivée ou en cas de non présentation au camping, le montant total de la location, des frais de dossier et de l'éventuelle cotisation d'assurance sont dus et conservés.

Annulation d'un emplacement de camping :

Quelle que soit la date d'annulation, l'acompte, les frais de dossiers restent acquis par le camping.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

ASSURANCE

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol et détérioration des objets personnels sur le camping.

Le camping du Staedly ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradations des objets personnels des campeurs. Il est rappelé également que les parkings ne sont pas gardés et que le stationnement se fait donc aux risques et périls de l'utilisateur.